

Investissez dans la tranquillité d'esprit.

En investissant dans les obligations d'épargne de l'Ontario, vous êtes certain de faire un investissement sûr et garanti par la province.

SÉCURITÉ

Le capital et les intérêts de votre investissement sont entièrement garantis par la province de l'Ontario.

ABORDABILITÉ

Les obligations sont à la portée des petits comme des grands investisseurs sous la forme de montants allant de 100 \$ à 1 000 000 \$.

OPTIONS

Vous pouvez choisir trois types d'obligations d'épargne de l'Ontario, offrant dans chaque cas le choix d'intérêts composés ou versés annuellement.

OBLIGATIONS À TAUX FIXE

Obtenez un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance de vos obligations. Vous pouvez vous procurer des obligations à taux d'intérêt fixe offrant des termes de 3 ans ou 10 ans.

OBLIGATIONS À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Accumulez de l'intérêt avec des taux qui augmentent chaque année pendant cinq ans.

OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux est fixé chaque année jusqu'à l'échéance de vos obligations, soit le 21 juin 2016.

FLEXIBILITÉ

Vous pouvez racheter vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, soit le 21 juin et le 21 décembre. Tous les détenteurs d'obligations d'épargne disposent de 14 jours supplémentaires pour les encaisser. Vous pouvez encaisser en tout temps vos obligations arrivées à échéance. Vous pouvez également vendre vos obligations par l'entremise d'une maison de courtage ou les transférer à une autre personne en tout temps.

AVANTAGES FISCAUX

Si vous le désirez, vous pouvez placer vos obligations d'épargne de l'Ontario dans votre REER ou votre REEE autogéré.

COMMODITÉ

Vous pouvez vous procurer les obligations d'épargne de l'Ontario auprès des établissements bancaires ou maisons de courtage. Si certaines de vos obligations d'épargne viennent à échéance (taux variable 2006, taux accélérateur 2008, taux fixe 3 ans 2010, taux variable 3 ans 2010), vous pouvez continuer à accumuler de l'intérêt en les échangeant contre des obligations 2013 pendant la période de mise en vente.

TAUX CONCURRENTIELS

Les taux seront annoncés le 3 juin 2013. Pour plus d'information sur les nouveaux taux de 2013, consultez votre institution financière, visitez le www.ontario.ca/obligationsdepargne ou téléphonez sans frais au 1 888 212-2663.

Demandez-les à votre établissement bancaire ou société d'investissement.



Pas amateur de sensations fortes?

En investissant dans les obligations d'épargne de l'Ontario, vous aurez l'esprit tranquille.

En vente du 3 au 21 juin

ontario.ca/obligationsdepargne

ontario.ca/obligationsdepargne • 1 888 212-2663 • ATS : 1 800 263-7776

©2013, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1710-6486 (Imprimé) ISSN 1710-6508 (En Ligne)
ISBN 978-1-4606-0652-0 (Imprimé, éd. 2013) ISBN 978-1-4606-0654-4 (PDF, éd. 2013)

